

Information urgente à tous les enseignants

« Mastérisation » : les projets de décrets peuvent et doivent être retirés

Le 27 mai, le comité technique paritaire ministériel de l'éducation nationale s'est réuni en urgence, convoqué par le ministre pour donner un avis sur les 6 projets de décrets statutaires consécutifs à la « mastérisation » de la formation et du recrutement des enseignants. Toutes les organisations syndicales, la conférence des présidents d'université, la conférence des directeurs d'IUFM, les directeurs d'école normale supérieure ont caractérisé ce fait comme un coup de force du ministre pour imposer sa réforme alors même que les groupes de travail et la commission de concertation mis en place par lui-même n'ont pas rendu leur avis.

Le 27 mai le CTPM n'a pu se tenir. Il a été reconvoqué le 28 mai. Le représentant du gouvernement a imposé l'examen de chacun des projets de décrets.

Sur chaque projet de décret un vote a été émis. FO a voté contre chacun des projets de décrets et maintenu son exigence d'abandon de la réforme pour le maintien du recrutement à bac +3.

Ce sont les abstentions ou les refus de vote des représentants de la FSU et de ses syndicats nationaux qui ont permis l'adoption des projets de décrets au CTPM.

Dans la FSU, depuis ces votes, se multiplient protestations et demandes d'explications publiques de la part de syndicats et de militants.

Le 12 juin, le conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat examinera à son tour les projets de décrets.

Hier 2 juin, lors de la section syndicale de ce conseil supérieur qui se réunit toujours avant la séance plénière, toutes les fédérations syndicales de fonctionnaires ont exigé ensemble le retrait des textes de la séance plénière du 12 juin puis ont quitté la séance.

Il est possible de faire reculer les ministres, ils doivent retirer leurs projets de décrets.

S'ils ne retireraient pas leurs projets de décrets, alors les fédérations syndicales de fonctionnaires devraient leur opposer un vote unanime contre chaque projet de décret.

Compte tenu des enjeux et de l'urgence, la FNEC FP Force Ouvrière prend ses responsabilités, avec la fédération générale des fonctionnaires FO et avec la CGT Force Ouvrière : personne ne comprendrait qu'il manque une seule voix des organisations syndicales pour rejeter les projets de décrets sur la masterisation, que le ministre veut faire passer en force contre l'avis de tous les personnels.

C'est le sens du courrier adressé par le secrétaire général de la FNEC FP FO à Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU (voir au verso).

C'est le sens de la proposition que fait Force ouvrière aux enseignants et à tous les personnels de contresigner ou adopter massivement et en urgence, dans l'unité de toutes les organisations syndicales dès que possible, le texte suivant :

« Les personnels soussignés exigent des ministres concernés le retrait des projets de décrets mettant en œuvre la mastérisation de l'ordre du jour du conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat du 12 juin.

Les personnels soussignés demandent instamment à l'ensemble des organisations syndicales de voter contre la totalité des projets de décrets au cas où les ministres les maintiendraient à l'ordre du jour du CSFPE ».

Montreuil, le 3 juin 2009

Voici le détail des votes par texte au CTPM du 28 mai :

- projet de décret sur les certifiés : 20 voix pour (administration), 10 voix contre (CFDT, Unsa, FO, CGT, Solidaire) et 10 abstentions (FSU, CSEN).
- projet de décret sur les agrégés : 20 voix pour (administration), 10 contre (CFDT, Unsa, FO, CGT, Solidaire) et 10 abstentions (FSU, CSEN).
- projet de décret sur les professeurs d'EPS : 20 voix pour (administration), 10 voix contre (CFDT, Unsa, FO, CGT, Solidaire), 1 abstention (CSEN) et 9 refus de vote (FSU).

● projet de texte modifiant le statut des PLP : 20 voix pour (administration), 19 contre (CFDT, Unsa, FO, CGT, Solidaire, FSU), 1 abstention (CSEN).

● projet de texte concernant les PE : 20 voix pour, 19 voix contre (CFDT, Unsa, FO, CGT, Solidaire, FSU) et 1 abstention (CSEN).

● projet de décret sur les CPE : 20 voix pour (administration), 10 voix contre (CFDT, Unsa, FO, CGT, Solidaire) et 10 abstentions (FSU, CSEN).

Il y a 40 sièges au CTPM : 20 pour l'administration et 20 pour les syndicats (FSU, 9 sièges ; l'Unsa, 5 ; la CFDT, 2 ; la CGT, 1 ; la CSEN, 1 ; Solidaire, 1 et FO, 1)

Gérard Aschieri,
secrétaire général de la FSU
104 rue Romain Riolland
93 260 Les Lilas

Montreuil, le 3 juin 2009

Cher camarade,

Le ministre Xavier Darcos a décidé de présenter aux instances paritaires consultatives, Comité Technique Paritaire de l'Education Nationale (CTPM) les 27 et 28 mai puis Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat (CSFPE) du 12 juin (préparé par sa section syndicale du 2 juin,) ses projets de décrets modifiant les statuts des corps de fonctionnaires d'Etat dans l'enseignement (agrégés, certifiés, PE, PLP, PEPS, CPE).

Il s'agit d'un véritable coup de force, court-circuitant les groupes de travail et la commission Filâtre-Marais qu'il a lui-même mis en place, pour engager de façon irréversible la « mastérisation » du recrutement et des formations dès l'année 2009-2010.

Dans ces conditions, il était parfaitement légitime que la FSU, comme la FNEC FP FO et d'autres organisations syndicales, demande le retrait immédiat de ces projets de décrets, puis refuse de participer à la première séance du CTPM du 27 mai.

Pourtant, notre étonnement, partagé par de très nombreux collègues, a été grand de voir que lors des votes de ces décrets au CTPM du 28 mai, la FSU s'est abstenu (avec la CSEN), alors que les autres fédérations votaient contre.

Un tel vote aboutit à légitimer totalement la démarche précipitée de M. Darcos comme les objectifs qu'il poursuit. Ces objectifs, comme tu le sais, dépassent largement l'Education Nationale, puisqu'ils s'inscrivent dans la remise en cause des recrutements de la Fonction Publique de carrière à laquelle nous sommes attachés.

Lors de la section syndicale du CSFPE du 2 juin, par contre, l'ensemble des fédérations de fonctionnaires constituant la parité syndicale a voté unanimement un vœu demandant le retrait des projets de décrets de M. Darcos, puis a quitté la séance.

Nous pouvons nous en féliciter mais il y a lieu d'en tirer toutes les conséquences.

Le point de vue de la CGT-Force Ouvrière, de la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière et de la FNEC FP- FO est que dans le prolongement du 2 juin, l'ensemble des organisations syndicales votent contre les projets de décrets si les ministres maintiennent leur volonté de les présenter.

Je suis convaincu qu'un positionnement public et immédiat de toutes les organisations dans ce sens serait seul susceptible de faire fléchir les ministres et leur imposer le retrait de l'examen des projets de décrets de l'ordre du jour du CSFPE.

Qu'en penses-tu ?

Bien entendu je suis prêt à te rencontrer pour en discuter et envisager la possibilité d'un communiqué commun en ce sens, avec les autres Fédérations.

Meilleures salutations syndicalistes,

Hubert Raguin,
Secrétaire général